

LICENCE de SCIENCES et TECHNIQUE des ACTIVITES PHYSIQUES et SPORTIVES Parcours ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE (APAS)

REFERENCE : 15ZD342J

Partenariat avec autre CFA

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR STAPS</p> <p>Responsable pédagogique Carine MICHEL Maître de Conférences Tél : 03 80 39 90 06 carine.michel@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89</p> <p>Ingénieur de formation Lucie DUTHU / Tél : 03 80 39 51 95</p> <p>Adresse de contact formation.continue-staps@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

L'activité physique vise à améliorer l'état de santé, l'autonomie, la qualité de vie, la participation sociale des usagers et indirectement permet de limiter les coûts de santé.

La Licence APAS a pour objectifs de former des intervenants spécialisés en activité physique adaptée, auprès de publics différents (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées en situation de handicap).

Les objectifs conduisent à :

- Intégrer une équipe de professionnels pour participer à l'élaboration du projet de la personne prise en charge. Le développement des connaissances dans les domaines biologique, psychologique, sociologique voire historique est incontournable pour différencier le normal du pathologique. La compréhension, l'identification, l'analyse des besoins autorisent alors le choix éclairé des moyens à mettre en œuvre.
- Élaborer une méthodologie de l'intervention. Le choix des APSA et l'adaptation de celles-ci aux caractéristiques du public nécessite la capacité à planifier, concevoir les différents temps de l'intervention, mais également maîtriser les outils d'évaluation permettant le cas échéant de réguler, modifier le projet individuel.
- Développer les connaissances administratives encadrant la prise en charge et les conditions d'intervention légales en milieu spécialisé.
- Mobiliser les savoir-faire cités précédemment, mais également les savoir-être déontologiques invitant au respect, à la rigueur, à la responsabilité dans le cadre des périodes d'alternance de mise en situation.

PUBLIC

- Étudiants de moins de 30 ans ayant validé une L2 STAPS et souhaitant étudier en alternance
- Demandeur d'emploi de moins de 30 ans inscrits au Pôle Emploi en reconversion professionnelle.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PRE-REQUIS

Les conditions d'admission à cette troisième année de licence au titre de la formation continue sont :

- avoir validé la seconde année de licence STAPS
- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de Validation d'Acquis Professionnels, complétant le dossier d'inscription, qui sera examiné par la commission ad hoc.

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS
- Enseignants-chercheurs de l'UFR Santé
- Professionnels de la filière sportive
- Professionnels de la filière APA

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrat d'Apprentissage dans une structure sportive, d'accueil de personnes âgées, d'accueil de public avec activités Sport-Santé.
- Durée du contrat : 365 jours
- Durée de la formation : 566h
- Lieu de la formation : UFR STAPS Dijon
- Rythme de la formation : alternance durant deux demi-journées durant les semaines de cours et de deux semaines en entreprises toutes les six à sept semaines de cours à l'Université de septembre à janvier et de trois semaines en entreprise et de trois semaines de cours de février à juin à juin puis totalement en entreprise.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes-rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Utilisation des nouvelles technologies pour les études du mouvement
- Infrastructures sportives de l'UFR STAPS

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour les personnes non issues de la L2 STAPS, le dépôt de candidature est à effectuer via la plate-forme e-candidat :

<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!accueilView>.

Les documents attendus sont les suivants :

- un Curriculum Vitae
- une lettre de motivation librement rédigée
- la copie des diplômes obtenus

Après sélection et accord pédagogique :

- Inscription administrative auprès du SEFCA à la Maison de l'Université
- Admission effective le jour de la signature du contrat d'apprentissage dans la limite de la capacité d'accueil

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en mai selon les UE.

Les unités d'enseignement, semestres et année sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les compose ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

- Des compétences transversales : C2I, langues, outils informatiques, recherche documentaire
- Des compétences universitaires :
 - Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques
 - pour mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales des populations prises en charge.
 - pour analyser des thématiques relatives à l'intervention auprès de différents publics.
- Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.
- Des compétences en matière d'intervention :
 - Approcher les problématiques
 - d'identification des caractéristiques des populations prises en charge
 - de conception de la planification adaptée à ces populations
 - de la prise en charge avec choix et adaptation des modalités et des contenus de l'intervention en fonction des populations.
 - d'évaluation des capacités des populations concernées.
- Des compétences spécifiques :

Élever son niveau de pratique et théorique dans différentes activités sportives au titre de la "polyvalence".

- Insertions professionnelles

Le domaine de professionnalisation en APA est extrêmement vaste, allant du secteur sanitaire au secteur social, en passant par les organismes associatif, sportif, éducatif, judiciaire, les mutuelles de santé et les collectivités territoriales. Globalement le domaine APA concerne tous les métiers relatifs à la santé, à la prévention et l'intégration par l'activité physique.

Les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme :

- Coordonnateur de programmes d'Intégration par l'activité physique adaptée (APA), la prévention et l'éducation à la santé, la réadaptation et le réentraînement
- Spécialiste de la Prévention par l'Activité Physique
- Professeur en APA en milieu spécialisé
- Entraîneur en Activités Physiques et Sportives Adaptées
- Educateur spécialisé en APA
- Poursuite d'études

La L3 APAS débouche préférentiellement sur le master APAS qui permet d'acquérir des compétences plus approfondies dans le domaine des déficiences motrices et mentales et qui ouvre à de nouvelles professions s'inscrivant dans les préoccupations de Santé Publique (soulignées récemment par le rapport d'expertise collective de l'INSERM sur l'AP, le rapport Toussaint, le troisième PNNS).

Le titulaire du Master APAS, selon le parcours choisi :

- conçoit, planifie, supervise et évalue des programmes de santé par l'activité physique adaptée.
- conduit des activités de recherche fondamentale ou appliquée du domaine de la motricité par une poursuite en thèse.

Il peut occuper une fonction de cadre (avec ou sans délégation de compétence) dans une structure de prévention, de réhabilitation, de réadaptation, de réinsertion, de rééducation ou d'audit-conseil. Il dirige le secteur des activités physiques au sein d'une institution spécialisée (organisme privé, public, associatif ou fédéral). Il peut diriger une équipe composée de professeurs en Activités Physiques Adaptées et Santé (Licence).

La L3 APAS peut également ouvrir sur le master 2EA (Dijon) / MEEF (Besançon) débouchant sur les métiers de l'enseignement et de la formation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://ufr-staps.u-bourgogne.fr/formations-3/licences.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr